

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX

Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du lundi 15 janvier 2018

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni dans la salle des associations de la Commune de Vecoux, le lundi 15 janvier 2018 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE.

Présidence de Monsieur Michel DEMANGE

Présents : Mme Catherine LOUIS - M. Jean MANSOURI – M. André JACQUEMIN – Mme Marie-France GASPARD-
Mme Françoise GERARD - M. Jean HINGRAY – M. Patrice THOUVENOT– M. Philippe CLOCHE — Mme Danielle
HANTZ - Mme Danièle FAIVRE – Mme Christiane THIRIAT – M. Jean RICHARD – M. Alain LAMBOLEY – Mme
Corine PERRIN – M. Albert HENRY – M. Jean-Marie MANENS – M. Martial MANGE – Mme Marcelle ANDRE – M.
Dominique ROBERT –M Daniel VINCENT – Mme Patricia DOUCHE – M. Stéphane BALANDIER – M. François
RENARD –Mme Stéphanie DIDON

Secrétaire : M. Jean-Benoît TISSERAND

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote : Mme Dominique SCHLESINGER qui donne pouvoir à M. Jean
HINGRAY, M. Yves LE ROUX qui donne pouvoir à M. Michel DEMANGE, M. Daniel SACQUARD qui donne pouvoir
à Mme Patricia DOUCHE

Absents excusés : Mme Frédérique FEHRENBACHER, M. Ludovic DAVAL

Communications diverses :

- Une subvention de 26 416 euros a été accordée par la CAF pour l'équipement de la micro-crèche et du RAM.
- La Communauté de Communes bénéficiera de la DGF bonifiée pour 2018.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2017.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2017.

Ordre du jour :

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si des observations sont formulées sur l'ordre du jour de la présente séance.

Monsieur le Président propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Projets d'investissements 2018 – demandes de financement

Installation nouveau conseiller Communautaire - ville de Remiremont

Suite à la démission de Madame Audrey COLOMBIER (Remiremont) de ses fonctions de Conseillère Communautaire, Vu la délibération de la Commune de Remiremont élisant un nouveau conseiller communautaire :

Madame Stéphanie DIDON est installée comme conseillère communautaire pour la Commune de Remiremont.

Nomination Commissions suite à l'installation de nouveaux conseillers communautaires

Suite à l'installation de deux nouvelles conseillères communautaires, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification de la composition des différentes commissions :

Mme Stéphanie DIDON (titulaire commission tourisme (délibération du 07 février 2017) et suppléante commission économie – communication à la place de Mme Audrey COLOMBIER.

Mme Françoise GERARD – titulaire commission des finances – personnel (délibération du 07 février 2017)

Mme Françoise GERARD – titulaire commission économie et communication (délibération du 07 février 2017)

Mme Françoise GERARD - titulaire commission tourisme à la place de M Julien FURY

M Jean-Pierre BISCHOFF – titulaire commission culture à la place de M Julien FURY

Nomination au Comité de Direction de l'Office du Tourisme Intercommunal

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération du 10 janvier 2017 avaient été désignés les membres du Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunal. Or Madame COLOMBIER et Monsieur FURY ayant démissionné de leur poste de conseillers communautaires, il convient désormais de nommer de nouveaux membres (un titulaire et un suppléant). Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité désigne Mme Françoise GERARD comme titulaire et Mme Stéphanie DIDON comme suppléante au comité de direction de l'Office du Tourisme Intercommunal.

Nomination de représentants – Lycée Camille Claudel

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, désigne Monsieur Michel DEMANGE (titulaire) et Monsieur Daniel SACQUARD (suppléant) pour siéger au sein du Conseil d'Administration du lycée Camille CLAUDEL.

Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées – modification et nomination des membres

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, désigne les personnes suivantes pour siéger à la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées :

Vice-Président : Daniel SACQUARD

Membres issus du Conseil Communautaire ou des Conseils Municipaux :

Mesdames Catherine LOUIS, Jocelyne PORTE, Danièle FAIVRE, Messieurs André JACQUEMIN, Jean-Marie MANENS, Jean-Pierre DURAND, Pierre VALDENNAIRE, Daniel MARCOU, Jean-Claude BRIGNON

Membres issus des associations (qui ont donné leur accord) :

Mme Marie Christine MANGE (Association Familiale), Mme Christine VIOT (Association des Paralysés de France), Mme Christelle GRANDMOUGIN (Association Voir ensemble).

Fixation des attributions de compensations définitives 2017

Le Conseil Communautaire, par 28 voix pour, et une abstention (Monsieur Daniel VINCENT), approuve le montant des attributions de compensation définitives pour 2017 selon le tableau ci-après détaillé :

Communes	Attributions de compensation provisoires Arrêtées le 27/09/2017	Attributions de compensation Définitives 2017
Dommartin-les-Remiremont	295 684.00	295 684,00
Eloyes	1 753 421.00	1 753 421,00
Girmont-Val d'Ajol	6 404.00	6 404,00
Plombières-les-Bains	270 554.00	270 554,00
Remiremont	2 919 520.00	2 919 520,00
Saint-amé	756 019.00	756 019,00
Saint-Etienne-les-Remiremont	1 377 121.00	1 377 121,00
Saint-Nabord	1 555 081.00	1 555 081,00
Le Val d'Ajol	299 903.00	299 903,00
Vecoux	215 245.00	215 245,00

Fixation des attributions de compensations provisoires 2018

Le Conseil Communautaire, par 26 voix pour et 3 abstentions (Messieurs Albert HENRY, Stéphane BALANDIER, Daniel VINCENT, arrête les montants des attributions de compensation provisoires pour les 10 communes membres de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, au titre de l'année 2018, tels que proposés par la Commission des finances, selon le tableau ci-après détaillé :

Communes	Attributions de compensation définitives 2017	Transferts ou rétrocessions de charges	Attributions de compensation provisoires 2018
Dommartin-les-Remiremont	295 684,00		295 684,00
Eloyes	1 753 421,00		1 753 421,00
Girmont-Val d'Ajol	6 404,00	63 040,29	69 444,00
Plombières-les-Bains	270 554,00	286 704,26	557 258,00
Remiremont	2 919 520,00	- 208 407,00	2 711 113,00
Saint-Amé	756 019,00		756 019,00
Saint-Etienne-les-Remiremont	1 377 121,00		1 377 121,00
Saint-Nabord	1 555 081,00		1 555 081,00
Le Val d'Ajol	299 903,00	436 811,81	736 715,00
Vecoux	215 245,00		215 245,00
	9 448 952,00	578 149,36	10 027 101,00

Cotisation foncière des entreprises – fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation
Fixation d'une base minimum de CFE

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur le Président approuve la fixation du montant de la base minimum de cotisation foncière des entreprises selon les montants ci-après détaillés :

Montant de chiffre d'affaires ou des recettes inférieur ou égal à 10 000 euros
Montant de la base minimum pour 510 euros

Montant de chiffre d'affaires ou des recettes supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600 euros
Montant de la base minimum pour 1020 euros

Montant de chiffre d'affaires ou des recettes supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000 euros
Montant de la base minimum pour 1500 euros

Montant de chiffre d'affaires ou des recettes supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000 euros
Montant de la base minimum pour 1800 euros

Montant de chiffre d'affaires ou des recettes supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000 euros
Montant de la base minimum pour 2500 euros

Montant de chiffre d'affaires ou des recettes supérieur à 500 000 euros
Montant de la base minimum pour 3300 euros

Le Conseil Communautaire décide de lisser l'application des bases sur 5 ans.

Projets d'investissements 2018 – demandes de financements

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité approuve les demandes de financements pour plusieurs projets d'investissement 2018 auprès des différents organismes financeurs (extension de la zone d'activités de la Croisette pour 500 000 euros HT, création de la micro-crèche et du relai des assistants maternels pour 964 000 euros HT, programme d'aménagement de mise en valeur et de protection du site classé Espaces Naturels Sensibles de l'étang du Villerain pour 50 000 euros HT, réalisation d'une étude complémentaire dans le cadre de l'aménagement d'une voie verte (Plombières les bains le Val d'Ajol) pour 15 000 euros HT, projet d'aménagement du massif du Fossard pour 365 000 euros HT, mission d'accompagnement opérationnel et marketing touristique pour 25 000 euros HT.

Levée de séance à 19H45